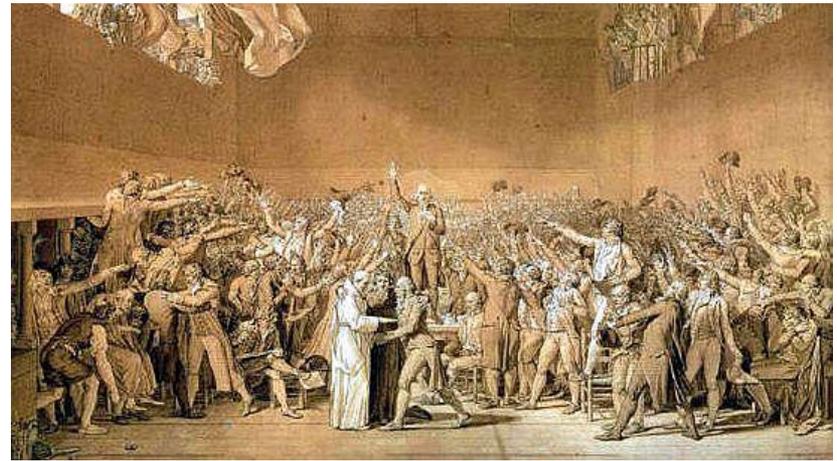


VOIE GENERALE

Thème 1 : L'Europe face aux révolutions (11-13h)

Chapitre 1. LA REVOLUTION FRANCAISE ET L'EMPIRE : UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA NATION (6-7h)

- Comme dans le programme de la voie technologique → ***approche notionnelle*** autour des questions de nation et de souveraineté
- 6/7 h = Il est donc ***essentiel de problématiser***
- ***Respecter les fils directeurs du chapitre :***
 - Une nouvelle conception de la nation qui repose sur la citoyenneté
 - La recherche d'un ordre politique stable
 - Idée de rupture



Ouverture des Etats Généraux à Versailles le 5 mai 1789. Gravure d'Isidore Stanislas Helman d'après Charles Monnet, 1789. BNF Paris.

Serment du Jeu de Paume. Esquisse par David, Château de Versailles.

→ **Permet d'interroger la notion de souveraineté**

PROBLEMATIQUE : Dans quelle mesure la Révolution française et l'Empire sont-ils à l'origine d'une nouvelle conception de la nation ?

En quoi cette période marque-t-elle une rupture fondatrice de la modernité politique ?

OBJECTIFS PRIORITAIRES

Proposition de mise en œuvre

Notions fondamentales

- Révolution
- Acteur
- Événement
- Rupture
- Nation
- Souveraineté nationale
- Modernité politique
- Égalité civile
- Citoyenneté
- Empire
- Émergence des sentiments nationaux

Comment la souveraineté nationale s'impose-t-elle au roi ? *En quoi consiste la rupture ?* 2 H

- ***Affirmation de la souveraineté nationale autour des principes formulés dans la DDHC***



→ Elaboration et diffusion des grands principes de la modernité politique.

→ Focus possible sur la liberté d'expression et presse + clubs.

- **Point de passage et d'ouverture sur *Manon Roland***

Manon Roland : célèbre salonnière. Figure girondine. Influence son mari, député et ministre.

→ Interroger le rôle des acteurs individuels et collectifs dans la Révolution en travaillant sur la place des femmes dans l'espace public.



Portrait de Madame Roland, Edme Quenedey (1756-1830), fin XVIIIème s. Portrait gravé au physionotrace BnF, département des Estampes et de la Photographie

Le député Roland devient ministre de l'intérieur en mars 1792

« Lorsque mon mari fut au ministère (...) je recevais à dîner deux fois la semaine des ministres, des députés, celles des personnes avec lesquelles mon mari avait besoin de s'entretenir ou de conserver des relations. (...) Je me suis ainsi trouvée dans le courant des choses sans intrigue ni vaine curiosité : Roland y avait l'agrément de m'en entretenir ensuite dans le particulier avec cette confiance qui a toujours régné entre nous, et qui y a mis en communauté nos connaissances et nos opinions ; il arrivait aussi que les amis qui n'avaient qu'un avis à communiquer, un mot à dire, toujours certains de me trouver, s'adressaient à moi pour me charger de le lui rendre au premier instant. »

Mémoires particuliers de Madame Roland, avant propos et notes par François Barrière, Librairie de Firmin Didot Frères, 1847, p.280-281

Note : Madame Roland a rédigé ses mémoires lors de son incarcération à la prison de l'Abbaye en 1793. Édition de Gérald Antoine, Gallimard, Folio, 1998, p. p. 106-107.

Ici choix de ***la mettre en parallèle avec Pauline Léon pour montrer l'« irruption des femmes dans l'espace public »***
(Michelle Zancarini-Fournel)

Adresse individuelle à l'Assemblée nationale, par des citoyennes de la capitale, le 6 mars 1792 (310 signatures). Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale.

« Législateurs,

Des femmes patriotes se présentent devant vous pour réclamer le droit qu'a tout individu de pouvoir à la défense de sa vie et de sa liberté. (...) Oui, Messieurs, ce sont des armes qu'il nous faut ; et nous venons vous demander la permission de nous en procurer. (...)

Signé, LÉON [Pauline], fille, etc. Suivent plus de 309 signatures.

➔ Participation active et physique à la révolution.

➔ ***« Des citoyennes sans citoyenneté » (Dominique Godineau)***

- **Le 14/07/1789 et le 14/07/1790**

➔ Pour le 14/07/1789 : Rappel collège. Rôle du peuple ?

➔ souveraineté nationale ? ***Fête de la Fédération célèbre l'unité de la Nation autour de Louis XVI.***



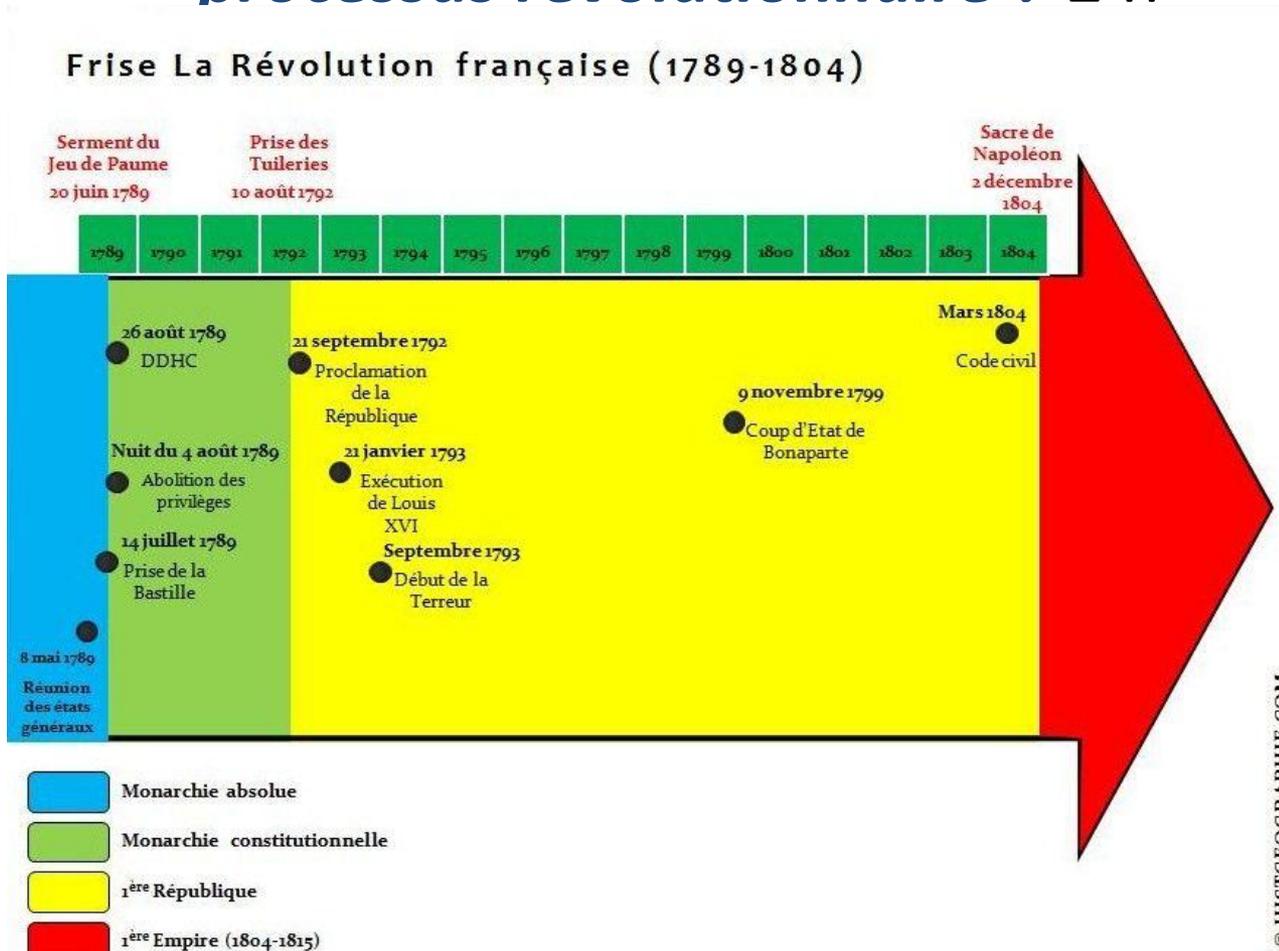
Charles Thévenin, La Fête de la Fédération le 14/07/1790, réalisé en 1795. musée Carnavalet, Paris.

Exemple de serment

« Nous déclarons solennellement que n'étant ni Bretons ni Angevins, mais Français et citoyens du même empire, nous renonçons à tous nos privilèges locaux et particuliers, et que nous les abjurons comme anticonstitutionnels ; nous nous déclarons heureux et fiers d'être libres »

« Déclaration des Fédérés représentant la Bretagne et l'Anjou, février 1790 », François Furet et Denis Richet, *La Révolution française*, Hachette Pluriel, 1973

Une France en guerre et divisée sur ce que doit être la Révolution = *Comment expliquer l'échec de la monarchie constitutionnelle et la radicalisation du processus révolutionnaire ?* 2 h



- Point de passage et d'ouverture sur le Procès et la mort de Louis XVI

➔ *échec conciliation souveraineté royale/souveraineté nationale* = échec de la monarchie constitutionnelle.



➔ Arrestation à Varennes =
Un patriote ramène Louis XVI
à l'étable
Désacralisation de la figure du
Roi

Caricature de Louis XVI au retour de Varennes.
« Ah ! Le maudit animal », estampe anonyme.
Musée Carnavalet, Paris



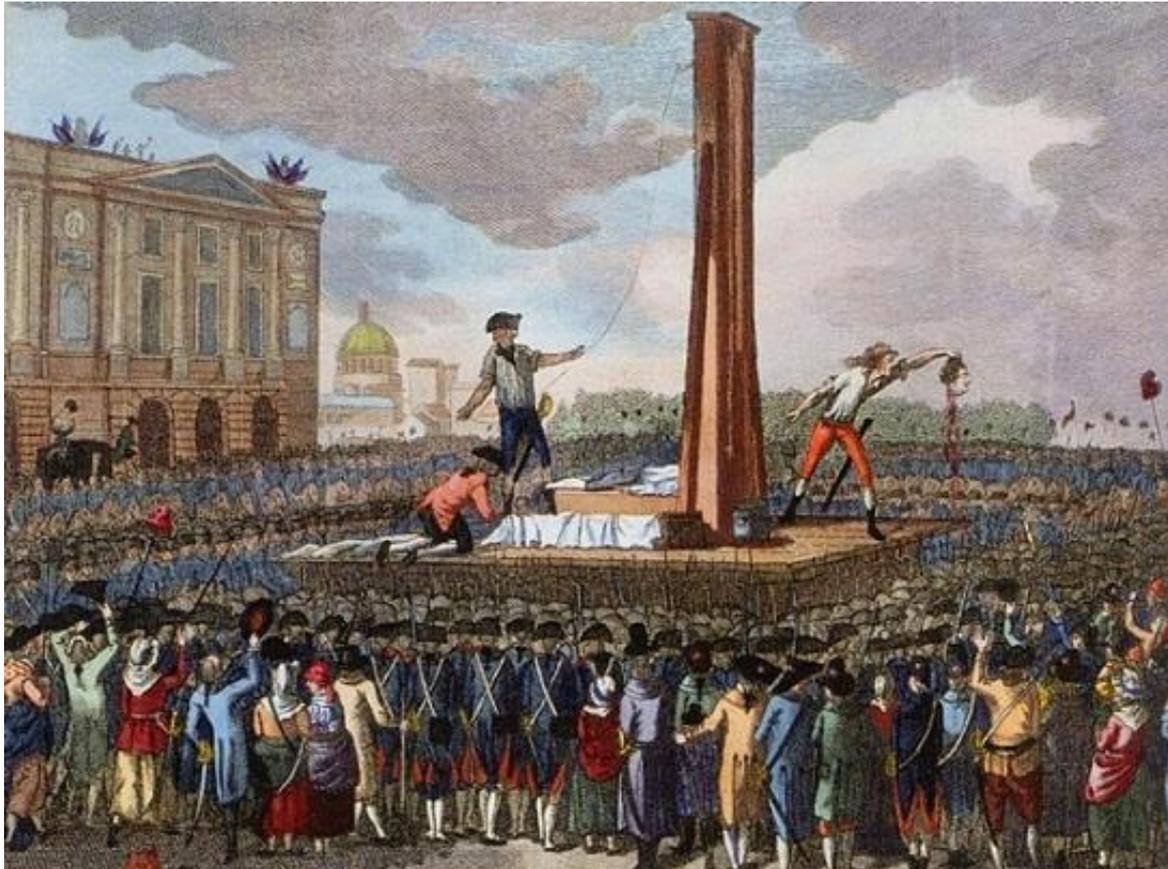
La Prise du palais des Tuileries, cour du Carrousel, 10 août 1792. Jacques BERTAUX. Présenté au salon des artistes français en 1793.

Conservé au musée national du Château de Versailles

➔ Rôle des sans-culottes

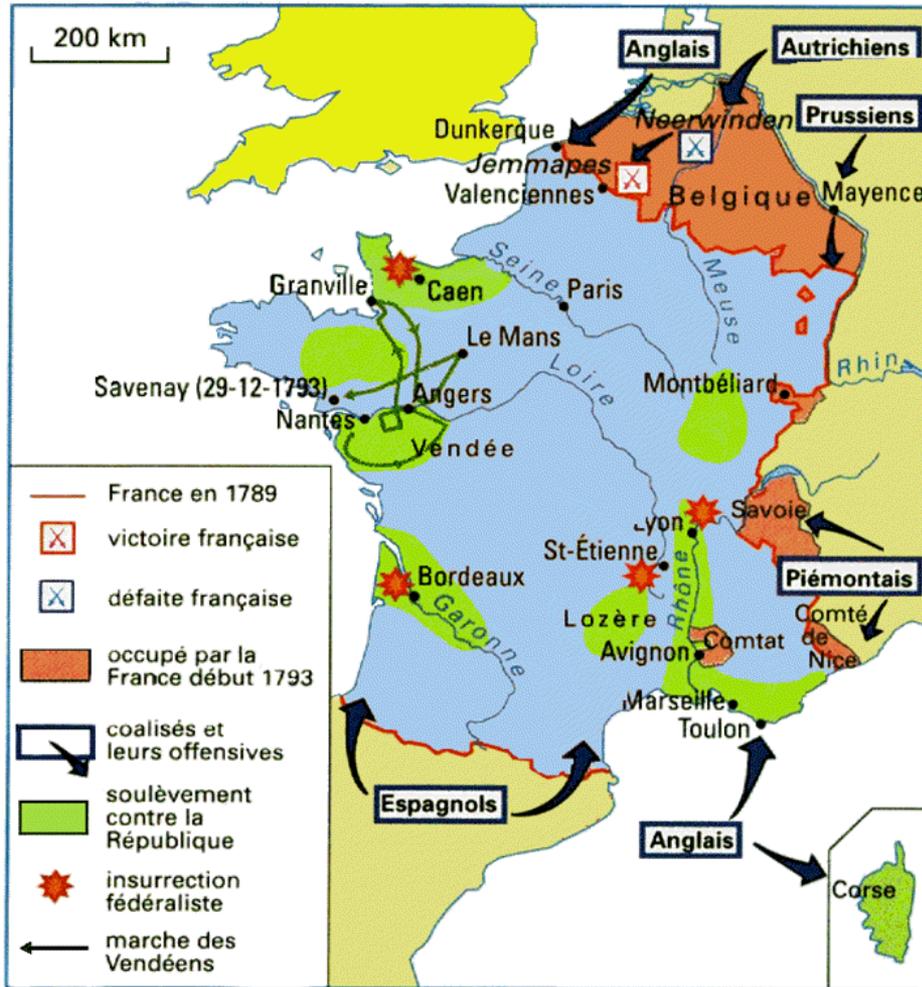
Discours de Robespierre sur le jugement de Louis XVI (1^{ère} intervention) prononcé à la tribune de la Convention, 3 décembre 1792

« [...] ***Vous demandez une exception à la peine de mort pour celui-là seul qui peut la légitimer ? Oui, la peine de mort en général est un crime (...).*** Mais un roi détrôné au sein d'une révolution qui n'est rien moins que cimentée par les lois, un roi dont le nom seul attire le fléau de la guerre sur la nation agitée, ni la prison, ni l'exil ne peut rendre son existence indifférente au bonheur public (...). ***Je prononce à regret cette fatale vérité... Mais Louis doit mourir, parce qu'il faut que la patrie vive.*** »



Gravure d'après dessin de Fious, fin XVIIIème s. Musée Carnavalet, Paris.

• Conflits et débats



La République assiégée en 1793.

_ Contexte de guerres intérieures et extérieures

_ Souligner les tensions et les divisions qui parcourent la société française.

→ Soit la Révolution et l'Église

Extraits de La Constitution civile du clergé (12 juillet 1790)

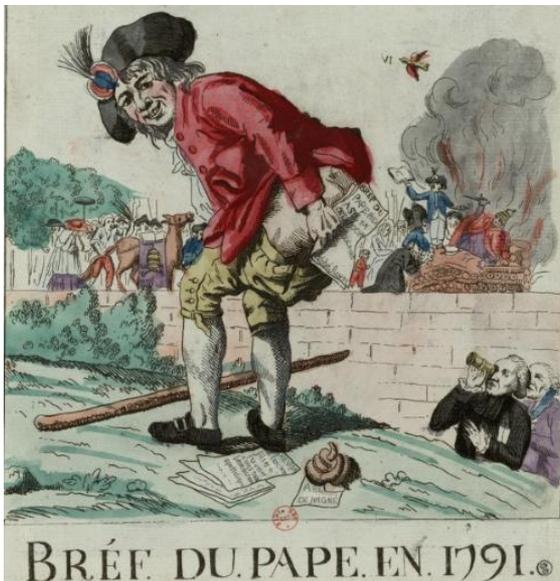
« Titre. I — Art. 1. — Chaque département formera un seul et même diocèse [...]

Titre. II — Art. 1. — On ne reconnaîtra qu'une seule manière de pourvoir aux évêchés et aux cures, c'est-à-dire la forme des élections [...]

Titre. II — Art. 2. — Toutes les élections se feront par le vote du scrutin et à la pluralité absolue des suffrages [...]

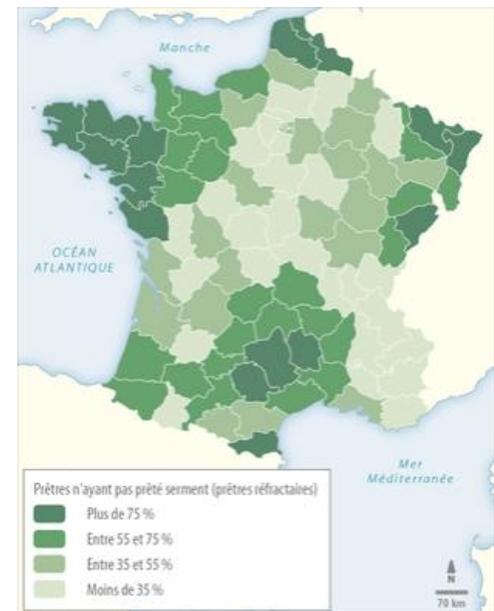
Titre. II — Art. 21. — L'élu prêtera serment solennel de veiller avec soin sur les fidèles du diocèse qui lui est confié, d'être fidèle à la loi et au roi et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale [...]

Titre. III — Art. 1. — Les ministres de la religion seront défrayés par la Nation [...] »



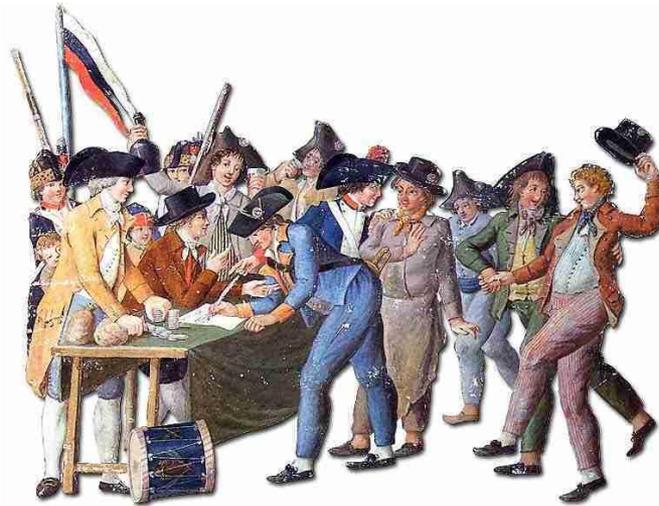
Pourcentage de
prêtres réfractaires par
département en 1791

Anonyme, Estampe, 1791



→ Soit citoyenneté et défense nationale

- Processus révolutionnaire → mise en place d'une armée nouvelle de citoyen-soldats.
- Sentiment d'appartenance à la Nation.



Enrôlement des volontaires à Paris, septembre 1792, gouache des frères Lesueur, musée Carnavalet, Paris, fin XVIIIème s.

- Réfractaires et déserteurs = Une France divisée

Extraits de la loi Jourdan-Delbrel, 19 fructidor an VI (05/09/1798)

Art 1. Tout Français est soldat et se doit à la défense de la patrie."

Art. 3 "Hors le cas du danger de la patrie, l'armée de terre se forme par enrôlement volontaire et par la voie de la conscription militaire. Titre II : des enrôlements volontaires

Art. 15 La conscription militaire comprend tous les Français depuis l'âge de 20 ans accomplis jusqu'à celui de 25 ans révolus."

Art. 24. Les administrations des communes et des cantons doivent dresser "des tableaux sur lesquels seront inscrits tous les Français de leur arrondissement" qui ont 20 ans

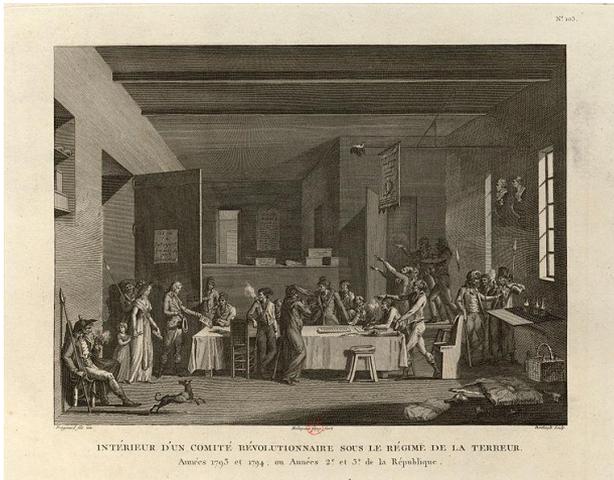
→ Nouveau système avec mise en place de la conscription

→ Continuité sous l'Empire

- ***Le gouvernement révolutionnaire et la Terreur***

Robespierre, Discours sur les principes du gouvernement révolutionnaire à la Convention nationale, 25/12/1793

« Le but du gouvernement constitutionnel est de conserver la République : celui du gouvernement révolutionnaire est de la fonder. La révolution est la guerre de la liberté contre ses ennemis : la constitution est le régime de la liberté victorieuse et paisible. Le gouvernement révolutionnaire a besoin d'une activité extraordinaire, précisément parce qu'il est en guerre. »



Eau-forte de C.N.Malapeau, 1797

➔ **L'objectif est de faire face à la guerre et de vaincre les ennemis de la République**

La mise en place d'un régime autoritaire par Bonaparte et la « Grande Nation », rupture et continuité. 2h

- **Terminer la Révolution, stabiliser la France et affirmer sa légitimité**



Jacques Louis DAVID, *Sacre de l'empereur Napoléon et couronnement de l'impératrice Joséphine dans la cathédrale Notre-Dame de Paris le 2 décembre 1804*. Réalisé en 1806. Conservé au Musée du Louvre.

Lettre de Napoléon à Fouché, 22 avril 1804

« Réprimez un peu les journaux, faites y mettre de bons articles, faites comprendre [...] que le temps de la Révolution est fini et qu'il n'y a plus en France qu'un seul parti ».

- **Point de passage et d'ouverture sur le code civil**

- Masses de granit

- Une continuité avec les principes élaborés lors de la Révolution ? Égalité devant la loi

- Stabiliser et uniformiser le pays

- Rayonnement européen

L'uniformisation de la loi

« **Qu'est-ce qu'un code civil ?** C'est un corps de lois destiné à diriger et à fixer les relations de sociabilité, de famille et d'intérêt qu'ont entre eux des hommes qui appartiennent à la même cité [...] Le droit civil n'offre plus qu'un amas confus d'usages et de règles qui effraient par leur diversité et par leur multitude. [...] **Aujourd'hui, une législation uniforme serait un des grands bienfaits de la Révolution.** Tant qu'il a existé, en France, des différences et des distinctions politiques entre les personnes, tant qu'il y a eu des nobles et des privilégiés, on ne pouvait faire disparaître de la législation civile les différences et les distinctions qui tenaient à ces vanités sociales ».

Discours de Portalis devant le corps législatif, 3 Frimaire An X (24/11/1801)

Extraits du code civil, 1804

« Art.1 : Les lois sont exécutoires dans tout le territoire français.

Art 8 : Tout Français jouira des droits civils (...)

Art 212 : Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance.

Art. 213. Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari.

Art 544 : La propriété est le droit de jouir et de disposer de la manière la plus absolue.

Art 545 : Nul ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique. »

Lettre de Napoléon à son frère Jérôme, roi de Westphalie, le 15 novembre 1807.

« *Avant le mois de janvier, vous devez avoir divisé votre royaume en départements.* (...) Ce que désirent avec impatience les peuples d'Allemagne, c'est que les individus qui ne sont point nobles et qui ont des talents aient ***un droit égal à votre considération et aux emplois, c'est que toute espèce de servage soit abolie.*** Les bienfaits du Code Napoléon, la publicité des procédures, l'établissement des jurys, seront autant de caractères distinctifs de votre monarchie. Je compte plus sur leurs effets pour son extension (...) que sur le résultat des plus grandes victoires. ***Il faut que vos peuples jouissent d'une liberté, d'une égalité, d'un bien-être inconnu aux peuples de la Germanie.*** »



- ***Eveil des sentiments nationaux***



Francisco de Goya, *El dos de Mayo* et *El Tres de mayo*, 1814, musée du Prado, Madrid.

- Violence de l'invasion napoléonienne et de la répression
- Courage et volonté d'indépendance du peuple espagnol

OUVERTURE SUR LE CHAPITRE 2

- L'héritage de 1789 traverse tout le programme de 1^{ère}
- Le chapitre 2 [l'Europe entre restauration et révolution (1814-1848)] permet de montrer tant la volonté de revenir à la restauration de l'ordre monarchique européen que de son impossibilité pratique.
- Diffusion des idées libérales en se réclamant des grands principes de la Révolution française
- L'affirmation de l'idée de nation se fait en rapport avec la Révolution (et l'Empire).
- Le thème 2, la France dans l'Europe des nationalités (1848-1871), permet d'appréhender les idéaux démocratiques et républicains hérités de la Révolution française mais aussi leurs différentes conceptions.